

Association de chasse

Représentée par son

Monsieur ou Madame

président

Adresse

ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA CHARENTE 2023

DELEGATION DE DROIT DE VOTE

Au-delà de **110 voix (voix hectares + voix membres)**, les voix membres restantes peuvent être déléguées à d'autres chasseurs (dans la limite de 50 par chasseur) qui ne voteront pas en tant que représentant d'un territoire mais en tant que chasseurs titulaires de pouvoirs (timbres-vote à coller sur liste nominative prévue à cet effet et procuration écrite nominative).

FICHE REPRESENTANT LEGAL

Ce document est à remplir par toutes les personnes physiques ou morales porteuses d'une délégation de vote pour l'assemblée générale. Il peut s'agir :

- Soit du président de la personne morale (association) ou de son représentant.
- Soit de toute personne physique porteuse de voix.

<u>Ce document doit être adressé vingt jours avant la date de l'Assemblée Générale</u>, soit **avant le 25 mars 2023 à minuit**, par courrier (cachet de la Poste faisant foi), au siège de la FDC16, rue des chasseurs - ZE - 16400 PUYMOYEN ou par mail à carine.demarly@fdc16.com.

Le porteur des voix devra justifier, à l'entrée de la salle d'assemblée générale de son identité et de sa qualité de chasseur à jour de ses cotisations, pour recevoir son dossier de vote.

MANDAT DE VOTE

N° du permis de chasser	
Fait à, le2023 Signature du président de l'association de chasse, précédée de la mention « Bon pour mandat »	Fait à, le, 2023 Signature de la personne mandatée par le président de l'association de chasse, précédée de la mention « Bon pour acceptation »